

Présentation de l'Atelier du Petit Prince

L'Atelier du Petit Prince est une entreprise à but lucratif.

Elle détient un permis du Ministère de la famille et des aînés de 18 places pour des enfants de plus de 18 mois.

De plus, elle possède un permis d'occupation de la municipalité de Trois-Rivières.

Elle détient une assurance responsabilité.

L'Atelier est régie par la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

L'atelier est administré par la propriétaire Mme Denise Lampron.

Philosophie du service de garde

A l'Atelier du Petit Prince, nous privilégions le contact humain et personnalisé. Nous essayons de répondre aux besoins de **chaque parent** et de **chaque enfant**.

De plus, les activités proposées permettent à l'enfant d'acquérir les prérequis nécessaires, lui assurant un bon départ dans la vie.

Nous offrons un milieu sain, dans un environnement accueillant, stimulant et agréable.

Ce qui nous distingue:

1. La santé avant tout

- Nous offrons une alimentation santé, sans aliment raffiné ainsi que plusieurs produits biologiques. Les menus sont affichés. Nous respectons les normes du guide alimentaire canadien.
- Nous avons accès à une piscine et à de grands locaux pour faire un grand nombre d'activités physiques.
- Nous faisons une sortie extérieure à chaque jour
- Nous avons accès à trois parcs sont à notre disposition

2. Une approche personnalisée

- Rapport journalier favorisant un bon suivi de votre enfant
- Éducatrices répondant aux besoins particuliers des enfants
- Échanges quotidiens possible entre éducatrice et parent
- Respect du rythme de chaque enfant
- De l'amour à profusion et un bon encadrement

3. Pédagogie stimulante:

- Un thème est choisi pour deux semaines. La plupart des activités et des ateliers sont inspirés de celui-ci.
- Nous utilisons le programme du ministère « Jouer c'est magique ».
- La programmation est affichée à toutes les semaines. Différents thèmes sont utilisés aux deux semaines et les activités se relient à ceux-ci le plus possible.

Ce programme veut qu'on respecte les principes de base suivant :

1. **L'enfant apprend par le jeu** : et c'est sérieux pour lui, nous l'encourageons donc dans son univers.
2. **L'enfant est le maître de ses apprentissages** : il apprend de ses propres expériences et à son rythme.
3. **Le développement est un processus global** : nos ateliers ou nos activités touchent aux cinq sphères du développement.
4. **L'enfant est unique** .
5. **La collaboration parents éducateurs** : Un bon dialogue entre les deux parties pour aider les enfants.

- Nous utilisons aussi le programme d'enseignement personnalisé : il s'agit d'activités préscolaires pour les enfants de 3 à 5 ans selon l'approche de Piaget et de Maria Montessori.
- Nous encourageons l'enfant à développer sa créativité dans les activités et dans ses jeux.
- Rendre les enfants autonomes est aussi au cœur de nos préoccupations. L'organisation des locaux est pensée pour favoriser cette autonomie. Comme la philosophie de Maria Montessori « Aide-moi à le faire seul ».
- À l'occasion les enfants sont invités à participer à des sorties ; l'aide des parents peut alors être sollicité. Il se peut que ces sorties exigent des frais. Si un enfant ne participe à la sortie ; le service est assuré

4. Un milieu de vie réconfortant et stimulant

- Les locaux sont grands et éclairés pouvant accueillir au maximum 18 enfants. Ceci confère un climat « familial » et calme à notre environnement.

Les apprentissages selon les sphères du développement

Le développement de l'identité,

de l'estime de soi,

de l'autonomie,

et des capacités relationnelles (communication, expression de soi, écoute et empathie) de votre enfant sont au cœur de nos préoccupations. Afin de favoriser ces quatre aspects fondamentaux et de renforcer les bases de la personnalité de chaque enfant, nous orientons nos actions vers :

Des activités physiques réalisées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'atelier (jeux coopératifs, natation, jeux au gymnase),

des activités manuelles (bricolage, peinture, etc.),

des activités psychomotrices tels les trajets moteurs, exercices de coordination, les explorations sensorielles (toucher, goût, odorat, ouïe, vue),

des activités sociales (fêtes, dîners à thèmes, party pyjama, anniversaires) et

des activités intellectuelles (ateliers de pré-écriture, pré-lecture, pré-mathématiques)

ENTENTE DE SERVICE

ENTRE : L'Atelier du Petit Prince
690 des Récollets
Trois-Rivières
Tél. : 375-7511 ou (819) 373 2131(maison)

ET : Parent ou
tuteur de
l'enfant

Les renseignements qui suivent sont le fruit de l'expérience vécue et vise à améliorer la qualité de vie de tous. Pour que tout soit bien clair, **IL EST TRÈS IMPORTANT DE BIEN LIRE CETTE ENTENTE AVANT DE LA SIGNER.**

1. ENGAGEMENT DES PARENTS :

A) Tout parent s'engage, par entente, à inscrire son (ses) enfant(s) à l'Atelier, pour un minimum d'une journée. Sachez cependant, que pour le choix des journées, nous privilégions les enfants inscrits 3 jours et plus par semaine.

Le parent devra fournir une copie du certificat de naissance à l'inscription de son enfant.

B) A l'arrivée et au départ de l'Atelier, l'enfant doit être accompagné d'un parent ou du responsable (autorisé). Un enfant ne doit jamais être laissé seul au vestiaire, il doit être conduit à l'éducatrice responsable de l'accueil. Il est important d'aviser l'éducatrice, de tout événement qui pourrait l'aider à l'accomplissement de sa tâche quotidienne auprès de l'enfant (ex : fatigue, inquiétude, petits bobos, petites disputes familiales, etc.)

C) Le parent ou la personne responsable doit aviser l'éducatrice si une autre personne est autorisée à venir chercher l'enfant à l'Atelier.

D) Toute annulation de réservation de jour de garde doit être communiquée par le parent à l'Atelier, **avant 8 heures le matin** sinon, cette journée de garde sera **FACTURÉE AU TARIF DE \$ 24.50.**

E) EN CAS DE MALADIES

- L'enfant peut fréquenter l'Atelier s'il est capable de fonctionner de façon autonome.
- Si l'enfant a la gastro-entérite, le parent devra venir le chercher.
- Si l'enfant présente un malaise sérieux ou s'il se blesse, les éducatrices tenteront de rejoindre les parents et l'enfant pourrait être reconduit à l'hôpital. Les frais d'ambulance seront chargés aux parents.
- Lors de l'hospitalisation de l'enfant et avec une preuve écrite du médecin, les journées d'absences ne seront pas chargées aux parents.

Un enfant qui fréquente l'Atelier :

- 1 journée : a droit à une seule journée de maladie dans l'année
- 2 journées : a droit à deux journées de maladie dans l'année
- 3 journées: a droit à 3 journées de maladie dans l'année
- 4 journées : a droit à 6 journées de maladie dans l'année. (3 jours avant les fêtes et 3 après les fêtes).
- 5 journées : a droit à 8 journées de maladie dans l'année. (4 jours avant les fêtes et 4 jours après les fêtes)
- Si l'enfant n'a pas pris ses congés de maladie avant les fêtes, ils seront accumulés après celles-ci.
- Le parent qui inscrit son enfant plus tard dans l'année verra le nombre de congés de maladie diminuer en proportion de la période déjà écoulée.
- Le parent qui désire reprendre les journées de garde payées mais non utilisées, devra le faire avant la fin du contrat, et ce, s'il y a des places disponibles.

- Si vous voulez ajouter une journée de garde pour la semaine suivante, vous devez m'avertir au plus tard le mercredi.

POUR TOUS RETARDS JOURNALIERS

- Des frais de \$3.00 du 15 min. de retard seront portés à votre compte si une entente préalable est intervenue entre les parents et l'éducatrice.
 - Des frais de \$2.00 du 5 min. si le parent n'a pas averti l'éducatrice en charge, de son retard.
- F)** Il est demandé aux parents de faire en sorte que l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s) ne **PERTURBENT PAS** l'activité en cours afin de ne pas nuire à son déroulement.
- G)** Si un enfant présente un problème nuisant à la qualité de vie du groupe (hyperactivité, etc.) le parent devra s'impliquer avec l'Atelier afin d'améliorer le bien-être de l'enfant. Sinon, l'enfant sera refusé à l'Atelier avec une période d'avis de deux semaines.
- H)** Il se peut qu'à la suite d'observations et de discussions en équipe, les éducatrices et la coordonnatrice élaborent un plan d'intervention pour aider l'enfant dans certaines difficultés. Pour le bien de l'enfant, la collaboration des parents peut être demandée.

2. ENGAGEMENT DE L'ATELIER

- A)** L'Atelier est ouvert : du Lundi au Vendredi,
de 7h30 à 17h30,
de septembre à juin, à l'exception de certains jours fériés.
- L'Atelier ferme 3 semaines durant l'été
- B)** La responsabilité de l'Atelier débute lorsque le parent a quitté les lieux et se termine à son retour.
- C)** L'Atelier engage des personnes compétentes pouvant répondre aux besoins éducatifs et affectifs de l'enfant. Nous respectons les normes de qualifications.
- D)** L'Atelier s'engage à offrir une alimentation équilibrée et saine.
- Politique d'expulsion*
- E)** La direction peut décider du renvoi d'un enfant si ses parents ne se conforment pas aux règlements en vigueur à l'Atelier.
- F)** La direction peut également refuser l'accès à l'Atelier à tout enfant dont les **frais de garde accusent un retard de paiement de deux semaines.**

3. POLITIQUE D'ADMISSION : Nous admettons d'abord les frères et sœurs des enfants qui ont fréquenté l'Atelier. Nous privilégions aussi les enfants de notre secteur (Normanville) et ceux référés par notre clientèle. Ensuite, nous allons vers notre liste d'attente.

4. REGLEMENTS DE L'ENTENTE

- A)** Tout parent qui désire modifier son entente de service, (modification de l'horaire de réservation) peut le faire **PAR ÉCRIT A LA DIRECTION DEUX SEMAINES A L'AVANCE.**
- B)** Durant cette période d'avis de deux semaines, le parent utilise le service selon l'entente originale sans quoi, les journées établies dans l'horaire de réservation lui seront **FACTURÉES selon le tarif régulier.**

Le parent doit renouveler l'entente au plus tard le **15 avril de chaque année**, si il désire avoir priorité au 1^{er} septembre suivant.

5. FRAIS DE GARDE

A)

• Pour les ATELIERS (7h30 à 12h00) sans dîner	\$13/MATIN \$4.00/HEURE
• Pour le SERVICE DE GARDE 1 ^{er} enfant (plus de 6 heures)	\$24.50/JOUR
Le second enfant	\$22.50 /JOUR
L'avant-midi + repas 7h30 à 13h00	\$16.00
1 demie journée (12h30 à 17h30)	\$14.00
Présence moins de 5 heures	\$4.00/HEURE min. \$4.00

B) Un enfant qui est présent à l'Atelier plus de **6 heures** est considéré à **temps plein**, donc les frais de garde sont de \$24.50.

C) Il existe 3 modes de paiement :

- 1) Par chèque, le **MERCREDI**, couvrant la prochaine semaine ou les deux prochaines semaines.
- 2) Par chèques postdatés, en date du **MERCREDI** de chaque semaine.
- 3) En argent, le **MERCREDI**, déposé dans une enveloppe.
- 4) Les chèques sont faits à l'ordre de **Denise Lampron.**

Nous vous demandons de respecter votre choix de modalité de paiement et **D'INDIQUER SUR CHACUN DE VOS CHÈQUES OU DE VOS ENVELOPPES:**

- 1) **LE NOM DE VOTRE ENFANT**
- 2) **LA PÉRIODE DE GARDE COUVERTE PAR LE PAIEMENT**

*** Des reçus d'impôt vous seront attribués à la fin de l'année. Vous pouvez profiter de versements anticipés de vos crédits d'impôt pour frais de garde.**

6. Heures administratives : Si vous des questions n'hésitez à téléphoner à l'Atelier au 819-375-7511 (du lundi au vendredi)ou au 819-373-2131(le jeudi et le vendredi)

JOURS FÉRIÉS : Fête du travail
Action de Grâce
Vendredi Saint
Lundi de Pâques
Fête de Dollard
St-Jean Baptiste

Pour la période des fêtes l'Atelier sera fermé 2 semaines.

Pour les enfants qui sont absents durant la semaine de relâche, ou pour une semaine de vacance, l'enfant peut reprendre ses journées de garde pendant l'année **OU** les parents doivent **assumer 50% des frais de garde.**

7. ÉVALUATION

- A) Un rapport journalier de votre enfant est disponible à chaque jour de garde.
- B) Deux bulletins seront remis durant l'année un en décembre et l'autre en juin.

8. THÈMES

A l'Atelier du Petit Prince, nous fonctionnons avec des thèmes bien précis. Chaque thème aide l'enfant à s'épanouir en stimulant cinq aspects du développement soit ;

- 1) moteur
- 2) affectif
- 3) social
- 4) intellectuel
- 5) verbal

9. CHOSES À APPORTER

- 1) Mitaines de rechange
- 2) Couches pour chaque jour (si besoin)
- 3) Linge de rechange identifié
- 4) crème solaire
- 5) Petite trousse de 1^{er} soin (acétaminophène, etc.)(au besoin)
- 6) L'été, une seconde paire de soulier

POUR CEUX QUI VIENNENT TOUTE LA JOURNÉE :

- 1) Une brosse à dent identifiée
- 2) Un tube de pâte dentifrice pour les 31/2 ans et plus
- 3) Objets personnalisés pour le dodo s'il y a lieu

L'Atelier peut offrir la crème solaire et l'acétaminophène avec un coût minime.

IMPORTANT : Si vous ne voulez pas perdre les objets de votre enfant...Il est important d'identifier ce qui lui appartient. (Bottes, souliers, contenant de plastique, brosse à dents, bas, manteau, mitaines, etc.)

AUCUN bonbons, chips, friandises, gommages, sou, jouets de violence ne seront acceptés à l'Atelier.

POUR LES JOUETS : L'enfant peut apporter ses jouets à la condition que ceux-ci puissent être utilisés comme étant la propriété de l'Atelier et ce pour la période où ces jouets sont à l'Atelier.

La loi anti-tabac : Afin de respecter cette loi, il est interdit de fumer dans l'Atelier et sur ses terrains

Si URGENCE

S'il se produisait un évènement qui nous obligerait à quitter les lieux pour des raisons de sécurité ; une entente a été prise avec la direction de l'école St-Pie X. Nous pourrions alors traverser la rue et s'y rendre.

COPIE DE L'ATELIER
ENTENTE DE SERVICE DATE : _____

_____ Tél. maison : _____
NOM DE L'ENFANT travail : _____

Par la présente je m'engage à envoyer mon (mes) enfant(s) à l'Atelier du Petit Prince et m'engage à respecter les règlements et tarifs en vigueur à ce service.

JE RÉSERVE LES JOURS SUIVANTS : (cochez)

Lundi___ Mardi___ Mercredi___ Jeudi___ Vendredi___

DURÉE de l'entente : _____

Nombre de congés de maladie : _____

Inscription payée le : _____

Choix du mode de paiement : _____

SIGNATURE DU PARENT : _____ DATE : _____

APPROUVÉ PAR : _____ DATE : _____

COPIE DU PARENT
ENTENTE DE SERVICE DATE : _____

_____ Tél. maison : _____
NOM DE L'ENFANT travail : _____

Par la présente je m'engage à envoyer mon (mes) enfant(s) à l'Atelier du Petit Prince et m'engage à respecter les règlements et tarifs en vigueur à ce service.

JE RÉSERVE LES JOURS SUIVANTS : (cochez)

Lundi___ Mardi___ Mercredi___ Jeudi___ Vendredi___

DURÉE de l'entente : _____

Nombre de congés de maladie : _____

Inscription payée le : _____

Choix du mode de paiement : _____

SIGNATURE DU PARENT : _____ DATE : _____

APPROUVÉ PAR : _____ DATE : _____